



Le chiffre :

80 %

En cette période confinement, c'est le pourcentage du nombre d'agent en télétravail à la DT, soit 783 agents. Ou plus exactement c'est le nombre donné par la Direction de la DT lors d'un récent CHSCT extraordinaire.

Effectivement sur la réalité de ce chiffre la CGT a quelques doutes.

En effet la moitié de l'effectif de la DT est composé de techniciens. Le principal de leur mission s'effectue sur le terrain. Ils sont donc en impossibilité de faire du télétravail à 100%. D'ailleurs, avant le confinement, il était impossible pour cette catégorie de postiers d'obtenir la moindre journée en télétravail.

Comment la Direction a pu avancer ce chiffre et pourquoi ?

Peut-être est-ce là une façon pour la Direction d'essayer de se disculper en montrant qu'à la DT on prend les choses en main.

Afin de recevoir les expressions CGT il suffit juste de le demander à l'adresse ci-dessous.

Nous vous invitons également à l'utiliser pour témoigner de votre vécu de terrain et de nous faire part des difficultés rencontrées dans cette période de confinement (retard dans la fourniture en moyen de protection, la réalité du télétravail, les conditions d'intervention sur site ...). journal @ mail : journalcgt.dt@orange.fr

SPECIALE CRISE SANITAIRE

ÉDITO

IMPARDONNABLE

Diriger, c'est prévoir. Diriger c'est anticiper. Diriger, c'est protéger ses équipes.

Nous le savons tous, il suffit d'un verre d'eau dans les premières minutes pour éteindre un incendie, mais il faudra des Canadiens quelques heures plus tard pour en venir à bout.

A la DT, comme dans tout le groupe La Poste nos stratégies ont manqué à leur devoir. Sous couvert d'une soudaine envie pressante d'accomplir les missions de service, des techniciens, des facteurs, des guichetiers ont été envoyés au charbon dans le mépris de leur santé et sans se soucier de la propagation du virus dans la population. Ce manquement nous le payons chèrement aujourd'hui par un nombre de victime probablement plus important et par une incertitude de la date du déconfinement.

Dès la première semaine de confinement, tout ce qui n'était pas alimentaire fermait ses portes et baissait ses rideaux de fer. Par contre, La Poste tranquillement continuait à distribuer le courrier et aussi des produits non essentiels. Il a fallu attendre le début de la deuxième semaine pour que des décisions soient

prises sur la limitation du nombre de jour de distribution. La semaine a été réduite à 4 jours travaillés puis à 3 jours les semaines suivantes. Pendant tout ce temps aucun moyen de protection n'a été distribué au personnel. Même dans les régions les plus infectées les postiers ne disposaient ni de masque, ni de gel hydro-alcoolique... Il aura fallu attendre la 4ème semaine pour que la décision soit prise de distribuer des masques à tous les postiers en activité qui ne sont pas en télétravail.



Pourtant La Poste possède bien un trésor de guerre caché. **Elle détiendrait dans ses réserves un stock de plus de 24 millions de masques. De quoi équiper tous les postiers pendant près de 2 mois !!! C'est un véritable scandale !!!**

Retranchés derrière les recommandations de l'exécutif, les consignes données au personnel d'appliquer les gestes barrières et par la tenue de quelques CHSCT extraordinaires, nos dirigeants se protègent.

Leurs déclarations sur la priorité sanitaire en deviennent sulfureuses et mensongères.

(Suite page 2)

Sommaire

page 1 L'édito : Impardonnable, le chiffre 80

page 2: L'édito (suite) Impardonnable ; Extraits de mail entre la CGT et la Direction

page 3 : Extraits de mail entre la CGT et la Direction (suite) ; Les brèves.

page 4 : Les brèves (suite) ; La stratégie du choc.

ÉDITO (suite) : Impardonnable !

Si la CGT est en colère c'est aussi parce qu'elle n'a pas été entendue. L'indifférence affichée de la Direction aux demandes de vos représentants est insupportable. Dans ce journal vous trouverez quelques extraits des échanges de mail entre la CGT et la Direction de la DT. Les réponses apportées sont lapidaires et toujours négatives. On ne pourra pas dire que la DT a été le fer de lance contre la lutte du CORONAVIRUS. Elle s'est juste contentée de relayer les

quelques mesures décidées par le Directeur de la BSCC. Rien de plus !

Nous aimerions pouvoir lui en dire autant. Les soi-disant propos admiratifs lancés par le Directeur de la DT à son personnel sont indécents. Ils révèlent de sa prise de conscience du risque important pris par ses agents intervenants sur le terrain sans moyen de protection. Un risque qui engage des vies, un risque contraire aux injonctions du gouvernement. Le personnel est tiraillé entre les

sommatons de rester chez lui et l'obligation d'aller travailler. Cette situation est révoltante.

Avec un peu de recul, on peut toujours se dire qu'il n'est pas facile de prendre les bonnes décisions au bon moment. Seulement lorsque des alertes sont lancées, que le groupe a les moyens de réagir et que pour toute réponse il n'y a que du désintérêt, cette absence de réaction est impardonnable.



Extraits des échanges de mail entre la CGT et la Direction DT

La CGT, le 17 mars :

« ... Nous constatons les difficultés de la Direction à communiquer et à prendre les mesures qui s'imposent dans une telle situation de crise sanitaire aussi bien pour les partenaires sociaux que pour son propre personnel. Hier, un responsable vient de nous relancer pour participer à des réunions bilatérales. De nombreuses équipes ne sont pas informées ou mal informées des dispositions à prendre. Des responsables zélés, à Nantes et dans les équipes territoriales, n'hésitent à demander à leur équipe de mélanger le télétravail à la garde d'enfant sous prétexte qu'en travaillant chez eux ils ne sont pas assez rentables !!! C'est honteux, illégal et méprisant ! Il est impératif que ses agissements cessent et ne pas rajouter de la pres-

sion à l'angoisse du moment.

Dans ses conditions particulières, il est urgent que la Direction communique à chaque agent ses droits et veille à son intégrité physique et intellectuelle. Elle doit aussi rappeler à ses managers les règles en vigueur. La CGT est vigilante et saura vous rappeler les dysfonctionnements constatés »

« ... Je tiens à vous préciser que la CGT n'est pas favorable à tenir une CDSP à « distance ». Les sujets prévus à l'ordre du jour ne sont pas in-susceptibles d'être reportés. Dans la période l'urgence n'est pas d'évoquer le bilan 2019, les mutations digitales et technologiques ou les résultats baromètre. Pour l'heure, toute notre préoccupation, comme

probablement la vôtre c'est de s'occuper des hommes et des femmes de la DT. Alors que certains biens au chaud à leur domicile bénéficient en toute sécurité du télétravail, des techniciens parcourent des départements infestés par cette épidémie de coronavirus sans aucune protection à leur disposition. Sans gant, sans masque, sans même le moindre flacon de gel hydro alcoolique ils assurent une mission qui à nos yeux ne mérite pas de prendre de tels risques.

C'est pourquoi, je vous demande de prendre immédiatement toutes les dispositions indispensables pour assurer la sécurité de votre personnel qu'il soit Directeur ou agent technique. La CDSP peut attendre, pas la santé au travail. »

La Direction le 18 mars :

« Je vous confirme que La Poste, en tant qu'entreprise de service public, contribue aux activités essentielles à la vie du pays et maintient donc la continuité de ses activités essentielles à la population et par là même à ses clients. Dans ce cadre, la DT doit continuer ses missions d'assistance essentielles à l'activité postale parmi lesquelles :

- ▶ La maintenance industrielle des équipements.
- ▶ Le bon fonctionnement des installations : télécoms, WAN/LAN, IT, fonctionnement tri TAE, BIP, API management, sûreté, Vigik, administration facteo, transferts et réparations de véhicules etc...
- ▶ Toute intervention urgente concernant la sûreté des biens et la sécu-

rité des personnes, la fourniture d'énergies/fluides.

- ▶ La délivrance et le maintien en fonctionnement de postes de travail et connectivité.

Les interventions en regard devront être maintenues au maximum, qu'elles soient à distance ou nécessitant une présence physique sur site »

La CGT le 30 mars :

« ... Aujourd'hui de nouvelles organisations de travail vont être appliquées notamment dans les TEAM industrielles avec des cycles de travail atypiques. Ces nouveaux régimes sont décidés localement et de façon unilatérale. Ils sont conçus et appliqués sans que les organisations syndicales soient informées de leur contenu. Je vous ferais remarquer que le CHSCT s'il s'est exprimé sur le principe il n'a validé aucune de ces organisations. Pour la CGT cela est une grave entorse aux règles en vigueur.

Les mesures que vous instituez pour les services opérationnels sont-elles rigoureusement respectées ? Nous en doutons, particulièrement sur la présence simultanée des teams indus à moins de 50% de l'effectif. Cela est impossible à réaliser sans mettre une partie de l'effectif en

astreinte. Ce qui ne semble pas être le cas dans les équipes. La réalité est que des effectifs vont, non seulement dépasser les 50% de présence habituelles, mais vont être également être plus nombreux que dans des conditions habituelles. Il y a donc nécessité d'appliquer de l'astreinte même dans les équipes de jour.

L'organisation du travail doit aussi être repensée de façon, toujours selon le même principe, de croiser le minimum de collègue et de réduire ainsi le risque de contamination. Aussi, dans les teams indus, le travail de préventif des machines doit être fait les jours où le centre n'est pas en exploitation. Lorsque les agents de production sont présents, la Team doit être dimensionnée au minimum pour intervenir essentiellement sur les interventions curatives. Cela, c'est juste une question de logique ... »

Réponse de la Direction le 31 mars :

« ..., je vous confirme que les adaptations organisationnelles qui sont mises en œuvre au sein de la DT ne sont pas des adaptations structurelles ayant vocation à perdurer et relevant d'une présentation en Comité Technique. Il s'agit d'adaptations provisoires effectuées dans un

contexte sanitaire d'urgence qui relèvent des conditions d'hygiène et de sécurité. Elles ont donc été présentées, avec l'ensemble des mesures de prévention, au CHSCT de la DT, et ont fait l'objet d'une consultation le 27 mars 2020. A cette occasion, il a notamment été expliqué,

Réponse de la Direction le 31 mars :
« ..., je vous confirme que les adaptations organisationnelles qui sont mises en œuvre au sein de la DT ne sont pas des adaptations structurelles ayant vocation à perdurer et relevant d'une présentation en Comité Technique. Il s'agit d'adaptations provisoires effectuées dans un contexte sanitaire d'urgence qui relèvent des conditions d'hygiène et de sécurité. Elles ont donc été présentées, avec l'ensemble des mesures de prévention, au CHSCT de la DT, et ont fait l'objet d'une consultation le 27 mars 2020. A cette occasion, il a notamment été expliqué, conformément aux orientations données par le Groupe, qu'elles prenaient en compte tant les présences simultanées, que les orientations sanitaires et les ouvertures de sites. »

conformément aux orientations données par le Groupe, qu'elles prenaient en compte tant les présences simultanées, que les orientations sanitaires et les ouvertures de sites. »

Fin des échanges :

La Direction qui se dit soucieuse de la santé de son personnel n'entend pas les recommandations de la CGT. Elle continue sur sa lancée au mépris du dialogue social et de la santé publique. Il aura fallu attendre de nombreuses journées pour qu'elle infléchisse sa stratégie et qu'elle

communiquera directement au personnel.

Concernant la demande de la CGT d'informer les organisations syndicales des dispositions prises dans les différentes régions, comme la Direction se doit de le faire aucune autre OS n'a réagi. Si d'évidence l'unité est

nécessaire pour combattre le virus, il nous appartient de ne pas laisser le champ libre à l'autoritarisme de la Direction.

Il est nécessaire de nous préparer à contrer les mauvais coups qui nous attendent dès la sortie de cette pandémie dramatique.

Les brèves

36

C'est le nombre de postiers de la DT en arrêt pour garde d'enfant soit 3,6% des effectifs normalement présent.

Garde d'enfant contre télétravail

Lorsque le postier peut faire du

télétravail il ne peut bénéficier d'un arrêt de travail pour la garde de son enfant. Pour la CGT cette interdiction manque de logique car conjuguer une activité professionnelle à domicile tout en assurant les fonctions de professeur des écoles sur ces propres enfants requiert du miracle. Pour autant cela ne semble

pas décourager certain manager peu scrupuleux qui demande à leur employé de se mettre en garde d'enfant plutôt qu'en télétravail. **Pour la CGT cela porte un nom. C'est du travail dissimulé.** Pour rappel : Un salarié en garde d'enfant est en arrêt de travail, il ne doit en aucun cas travailler.

Les brèves (suite)

Le scandale des masques

Il aura fallu que lors d'une réunion la DRH du groupe reconnaisse que le stock de masque de La Poste est de 24,3 millions. « *Nous n'avons pas intérêt à ce que cela se sache car si nous sortons le chiffre, nous risquons de nous faire réquisitionner* ». Prise la main dans le pot de confiture, les chiffres de La Poste tombent. Le groupe ajoute enfin avoir en plus fait « des dons réguliers de masques pendant toute cette période : 1 million de masques chirurgicaux à l'APHP, 300 000 au Ministère de l'In-

terieur, de 500 000 à la RATP, 510 000 à Intermarché pour ses salariés ». Cela pourrait être un geste charitable sauf que de nombreux postiers dont les techs DT en contact de la population ou en intervention en sont encore démunis à l'heure de la mise en page de ce journal !!!

Une coïncidence au goût de scandale

Après avoir révélé son trésor de guerre, comme par miracle, La Poste vient d'annoncer, sous couvert de la recommandation de l'Académie de Médecine, la dotation de masque à

tous les postiers. Étonnant ?

A vos cahiers !

Si vous estimez ne pas disposer de l'ensemble des mesures et moyens de protection pour effectuer votre travail : Inscrivez-le sur le cahier de CHSCT, signalez-le à un membre du CHSCT, à votre encadrant et au besoin faites valoir votre droit de retrait pour non respects des mesures et moyens de protection (votre rémunération est maintenue et vous devrez vous tenir à disposition dans l'attente de la mise en œuvre des mesures ad-hoc).

La stratégie du choc

Conflit, catastrophe naturelle, épidémie, la stratégie du choc suit toujours le même mode opératoire : Utiliser, ou même parfois créer, de terribles événements traumatisants et affaiblissant les peuples pour déréglementer les institutions et imposer des politiques néolibérales sauvages. La pandémie qui frappe la population mondiale et toutes les économies permettront de détricoter bon nombre de règles et d'acquis sociaux dans de nombreux pays.

Aujourd'hui si le confinement est difficilement supportable et que le nombre en milliers de victimes est choquant, le pire est à venir et nous ferions bien de nous y préparer.

Personne n'a plus à l'esprit le 49,3 qui, il y a encore quelques semaines provoquait colère et indignation. Le cheminement de la préoccupation de la population a rapidement basculé sur la sphère intime, la santé et la privatisation de liberté. Les yeux des citoyens braqués sur l'évolution journalière de l'épidémie sont devenus aveugle à plus long terme. C'est à ce moment que l'exécutif a pu dégainer une arme redoutable : les ordonnances. Celles-ci prévoient, entre autres régressions sociales, de bafouer de nombreux articles du code du travail remettant en cause congés payés et temps de travail.

Cela pendant une durée beaucoup plus longue que la période du confinement. Même si aujourd'hui ces amendements ont un terme quand sera-t-il pour demain ? L'état d'urgence a laissé des traces dans les libertés individuelles.

L'histoire récente a montré que l'exécutif avait tendance à intégrer dans le droit commun des décisions prises à titre exceptionnel.

Les mesures prises à la DT s'inspirent largement de cette stratégie du choc. Derrière l'alibi de l'urgence le rôle des organisations syndicales sont oubliées. Pas question pour la Direction d'informer les partenaires sociaux sur les décisions prises et encore moins de leur demander leur avis. Le rôle des représentants du personnel au Comité technique est réduit à néant les privant de leurs prérogatives. Les revendications de la CGT trouve une écoute discrète et pourtant attentive. Depuis des semaines, la CGT multiplie ses appels à la Direction pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger son personnel. Elle demande de réduire ses activités au strict nécessaire, de supprimer les interventions si une protection totale des agents n'est pas garantie et d'informer le personnel de la situation et des décisions prises. Aujourd'hui les choses

semblent évoluer dans ce sens.

La réactivité de La Poste est lente et les mesures prises à la DT le sont avec beaucoup de retard. Cela est dommageable car elle rallonge d'autant la période de confinement.

Bien au chaud en télétravail, les cadres stratégiques se disent admiratifs du travail exécuté par les postiers sur le terrain. Ils souhaitent poursuivre au maximum l'activité postale tout en se protégeant physiquement et juridiquement. Ils se servent ainsi du CHSCT comme bouclier en provoquant des sessions extraordinaires et soumettant au vote leurs décisions stratégiques sous couvert de sécurité au travail.

La CGT n'est pas dupe du changement durable que cette crise sanitaire engendrera. Le personnel doit aussi être attentif à l'évolution de ses droits. Nous sommes arrivés à un moment charnière, tout peut basculer d'un côté comme de l'autre. Il faudra que le monde du travail pèse de tout son poids pour préserver ses acquis et conquérir de nouveaux emplois dans l'industrie et la santé. Pour cela, il dispose d'un solide point d'appui, il pourra compter sur une CGT déterminée.